

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 8-9

Vorwort: À la veille des pourparlers de la commission mixte franco-suisse
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la veille des pourparlers de la commission mixte franco-suisse

La réunion de la commission mixte franco-suisse que nous annonçons dans notre numéro de juin aura lieu à la fin de septembre. Elle revêt une grande importance, non tant par les questions inscrites à son ordre du jour que par l'influence qu'elle aura sur l'ensemble des relations économiques franco-suisse.

A ce propos, nous avons reçu récemment, de l'un de nos administrateurs domiciliés en Suisse, une lettre qui traduit nos préoccupations et exprime d'une part des sentiments que nous voudrions voir partagés par tous nos membres, d'autre part des vœux essentiels pour le maintien et le développement des échanges entre nos deux pays dans un climat amical et détendu :

... Les questions traitées dans votre note sont de nature essentiellement technique et de procédure, et il pourrait sembler que, sur la base d'un examen logique des seuls faits, il doive être possible de les résoudre sans trop de difficultés. Or, les situations que vous aimeriez voir s'améliorer ne sont pas des éléments épars à considérer comme tels, mais font partie d'un tout : l'entente entre la France et la Suisse qui, elle, n'est pas née de la seule confrontation logique et froide des faits...

La conduite des négociations avec des Français est, pour nous autres Suisses, chose très délicate ; comme vous, je le sais par une longue expérience. La confrontation de la prospérité souvent ostentatoire d'un petit pays avec les efforts intenses et méritoires de beaucoup de membres d'un grand peuple, pour effacer les traces des malheurs qui les ont frappés, crée souvent un malaise désagréable, constituant d'emblée un premier obstacle gênant. Or, un tel malaise ne se laisse éliminer que par la création préalable d'une atmosphère de confiance réciproque et une telle confiance ne naît que de la compréhension. Les prétentions objectivement les mieux justifiées n'auront que peu de chance de succès, si celui qui doit leur répondre n'a pas confiance en celui qui les lui présente, je dirais même s'il n'éprouve pas de la sympathie ou mieux encore de l'amitié à l'égard de son partenaire. En-dessus des faits seuls, il y a les personnes et ce sont elles qui jouent le rôle déterminant. On peut le regretter, mais c'est là un « fait » dont il faut constamment se souvenir.

D'une façon générale, je me demande si l'opinion suisse est suffisamment éclairée et si elle ne devrait pas être mieux orientée sur les relations franco-suisse, en même temps que les Français sur notre appréciation de leur pays...

Je suis d'ailleurs sûr que la Chambre de commerce saura, comme par le passé, faire de son attitude un élément de rapprochement entre les deux pays.

Si nous avons tenu à porter ces réflexions à la connaissance de nos lecteurs, c'est parce que toute discussion internationale porte l'empreinte des sentiments qui animent les milieux privés des pays en cause et que les négociateurs officiels sont en quelque sorte portés à la bienveillance par un courant de compréhension, ou au contraire durcis par une atmosphère de mécontentement.

La réunion de la Commission mixte franco-suisse peut assurer une entente féconde et durable de nos deux pays sur le plan économique si elle se déroule dans un climat de sympathie. Souhaitons que tout soit mis en œuvre, dans un pays comme dans l'autre, pour assurer le succès de ces pourparlers.